



ECOLE D'ESCALADE MERCREDIS MONTAGNE ESCALADE ROCHELAISE

Saison 2018 / 2019

**L'inscription des enfants se fera uniquement à la réception de leur dossier COMPLET
(administratif, médical et financier)**

Administratif

- Fiche d'inscription** remplie et signée par un responsable légal de l'enfant
- 1 photo** (avec nom et prénom de l'enfant inscrit au dos)
- Bulletin n°1** du feuillet de l'assurance

Médical

- Certificat médical de moins de 3 mois**
Ou
- Attestation de santé pour les renouvellements de licence n'excédant pas 3 ans de certificat.

En application du code de la santé publique et du règlement médical de la FFME, le club ne doit délivrer une licence que lorsque le futur licencié a remis un certificat médical de non contre-indication à la pratique de nos activités. Un document type est à votre disposition sur notre site internet.

A noter, quelque soit la pratique du futur licencié, s'il souhaite participer à des rencontres inter-clubs, il est obligatoire que soit spécifiée sur le certificat la mention "**apte à la pratique en compétition**". Il est donc fortement recommandé de faire porter cette mention afin d'éviter de refaire un certificat en cours d'année.

Financier


- Chèques de paiement en fonction de l'option choisie**
- 2 enveloppes timbrées** (nom et adresse des parents - les enveloppes non-utilisées seront rendues)

Montagne Escalade Rochelaise - 37 rue Léonce Mailho 17 000 La Rochelle

06 52 21 22 28 - 06 28 02 05 27

contact@mer-ffme.fr <https://mer-ffme.fr>

 Montagne Escalade Rochelaise

 montagneescaladerochelaise

Loi 1901 N°W173001940 - DDCS n°08 17 04S - Siret n° 497 9941 443 00010 - APE 926 C

Membre de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade